

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



OBJECTIF

Permettre au bénéficiaire de suivre une formation en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), à tous les niveaux de qualification professionnelle du second degré ou du supérieur.

Public

Jeunes de 16 à 29 ans révolus sauf cas particuliers.

Nature et durée du contrat

- **Contrat établi selon un formulaire type CERFA 10-0103*14 (FA13)** et soumis à dépôt auprès de l'OPCO dont relève l'entreprise
- **Contrat de travail d'une durée indéterminée** à dispositions particulières **ou limitée, de 6 mois à 3 ans** selon le cycle de formation
- Il peut être rompu, par l'une ou l'autre des parties, jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

Article L 6222-18 du code du travail

Formation

- Dispensée en **CFA, en alternance avec l'entreprise.**
- **Durée variable** selon le diplôme ou le titre préparé.

Maître d'apprentissage

- L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage.
- Le maître d'apprentissage est l'un des salariés majeurs et volontaires de l'entreprise.
- Les compétences professionnelles exigées sont déterminées par convention ou accord collectif de branche, à défaut par condition réglementaire.
- Possibilité de prise en charge par les OPCO des dépenses de formation de maître d'apprentissage (15 € par heure dans la limite de 40 heures).

Rémunération

- **Calculée en pourcentage du SMIC** (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution	Age de l'apprenti			
	SMIC		SMIC ou SMC	
	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

- **Des dispositions spécifiques** sont prévues en cas de succession de contrats chez le même employeur ou avec un employeur différent, sous condition d'obtention du précédent titre ou diplôme.

Aides & Exonérations

L'éligibilité du contrat d'apprentissage à chaque aide dépend de la date de conclusion du contrat.

- Du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2024** : de 6 000 €, quelle que soit la taille de l'entreprise ou le niveau de diplôme préparé jusqu'au niveau 7.
- Du **1er janvier 2025 au 23 février 2025** : aide de 6 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et les contrats préparant à un diplôme ou titre de niveau baccalauréat maximum.
- Du **24 février 2025 au 31 décembre 2025** : aide de 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés, 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus. Le montant de l'aide est porté à 6 000 € pour les apprentis en situation de handicap.
- A partir du **1er janvier 2026** : les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti préparant un diplôme ou un titre professionnel de niveau 3 ou 4.

Pour les contrats signés à partir du **8 mars 2026** et débutant avant le **1er janvier 2027**, une aide exceptionnelle peut être accordée (non cumulable avec l'aide unique) :

Entreprises de moins de 250 salariés (non couvertes par l'aide unique)

- 4 500 € maximum pour les contrats visant un diplôme ou un titre professionnel de niveau 5
- 2 000 € maximum pour les contrats visant un diplôme ou un titre professionnel de niveaux 6 ou 7.

Entreprises de 250 salariés et plus :

- 2 000 € maximum pour les contrats visant un diplôme ou un titre de niveaux 3 ou 4 ;
- 1 500 € maximum pour les contrats visant un diplôme ou un titre de niveau 5 ;
- 750 € maximum pour les contrats visant un diplôme ou un titre de niveaux 6 ou 7.

Lorsque l'apprenti est en situation de handicap, le montant de l'aide est porté à 6 000 € maximum quelle que soit la taille de l'entreprise et le diplôme préparé.

Chaque aide est versée pour la première année d'exécution du contrat uniquement.



Nous attirons votre attention sur les possibles modifications réglementaires qui pourraient intervenir après la publication de ce document. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre CFA, ou votre CCI.

Édition Mai 2026



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
EDUCATION

Formalités

- Déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF avant le début du contrat.
- Dépôt du contrat auprès de l'OPCO (opérateur de compétences) dont relève l'employeur (avant le début de l'exécution du contrat ou, **au plus tard, dans les 5 jours ouvrables** qui suivent).
- Visite d'information et de prévention auprès de la médecine du travail.



Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France

La CCI Paris Ile-de-France forme chaque année 44 800 jeunes dont 15 500 apprentis au sein de 536 formations d'excellence, dont 357 en apprentissage, du CAP au Master, et en leur assurant une réussite de 95,6 % aux examens et une insertion professionnelle facilitée. 9 jeunes sur 10 trouvent un emploi dans un délai de 7 mois après leur formation.

Source OFEM - Enquête Effectifs de rentrée 2025-2026

En savoir plus :

Consultez la rubrique services et conseils aux entreprises

cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage



Pour connaître nos écoles et leur offre de formations :

cci-paris-idf.fr/fr/education



Pour former ou certifier vos tuteurs : 01 55 65 74 41

cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences



75 Paris

CFA des Sciences (5^e)
Coding Factory by ESIEE-IT (15^e)
ESCP Business School (15^e et 17^e)
ESIV - La Fabrique (17^e)
FERRANDI Paris (6^e)
GOBELINS Paris (13^e et 20^e)
ISIPCA (17^e)
LÉA-CFI (20^e)
SUP de V (15^e)

77 Seine-et-Marne

UTEQ (Avon-Fontainebleau, Émerainville/Marne-la-Vallée, Melun, Provins)

78 Yvelines

HEC Paris (Jouy-en-Josas)
ISIPCA (Versailles)
LÉA-CFI (Jouy-en-Josas)
SUP de V (Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye)

91 Essonne

Faculté des Métiers de l'Essonne (FDME)
(Bondoufle, Évry-Courcouronnes, Massy)

92 Hauts-de-Seine

ESSEC Business School* (Paris La Défense)

93 Seine-Saint-Denis

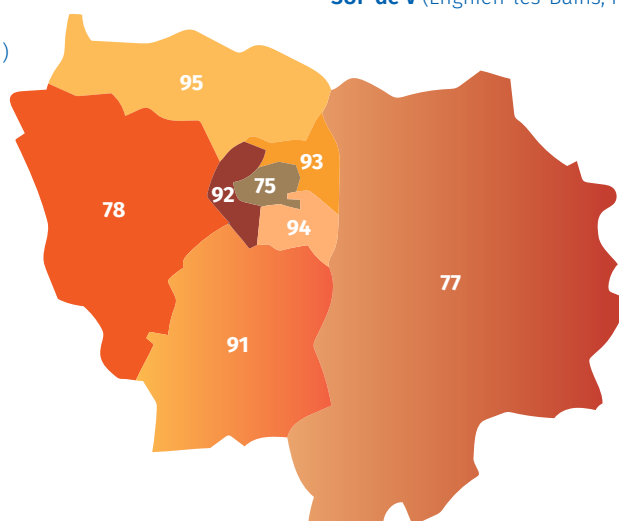
ESIEE Paris
(Noisy-le-Grand)

94 Val-de-Marne

LÉA-CFI (Orly)

95 Val-d'Oise

ESIEE-IT (Pontoise)
ESSEC Business School (Cergy-Pontoise)
FERRANDI Paris (Saint-Gratien)
Coding Factory by ESIEE-IT (Cergy)
SUP de V (Enghien-les-Bains, Pontoise)



* Executive Education uniquement